

ARTISANS DU BATIMENT - CAPEB

PUBLIC

Chefs d'entreprises, salariés et conjoints, des entreprises artisanales du bâtiment

CERTIFICATIONS

Toutes certifications

RESUME DE L'ACTION

Campagne de promotion de la VAE au sein des entreprises artisanales par la CAPEB et organisation des parcours VAE avec les PRC, les SOP AFPA et les GRETA dans chaque département.

Elaboration et diffusion d'une plaquette d'information spécialement dédiée au secteur d'activité.

AVEC QUI ?

DRTEFP - DDTEFP(s) - CAPEB - GIP ALFA - PRC(s) - DAVA - GRETA(s) - AFPA

DURÉE DE L'ACTION

2 ans

FINANCEMENT

DRTEFP
FAF SAB

LES RÉSULTATS

12 450 plaquettes diffusées. (30 000 tirages)
6 correspondantes formation des CAPEB départementales, professionnalisées à la VAE.

OUTILS

Plaquette
Convention DRTEFP/CAPEB
Cahiers des charges pour l'accompagnement.

CONTEXTE

Au cours des 5 dernières années, les recrutements dans les entreprises artisanales du bâtiment ont principalement concerné des personnes peu qualifiées compte tenu de la difficulté à trouver des ouvriers qualifiés et très qualifiés. La CAPEB a pris l'initiative de proposer un accompagnement VAE vers des diplômés dont le dossier de preuves se révèle hors de portée de certains candidats ne maîtrisant pas à un niveau suffisant la maîtrise de la langue et de l'écriture. D'où de nombreux abandons auxquels s'ajoutent des problèmes de financement et de délais.

HISTORIQUE DU MONTAGE ET DE LA MISE EN OEUVRE

INITIATIVE ET DÉROULEMENT

Origine: 2005; la CAPEB lance une première campagne de promotion confiée à un prestataire et principalement orientée vers les diplômés de l'éducation nationale, ce qui conduit à un flux insuffisant de candidats à la VAE. La capacité des candidats à effectuer le travail de constitution de leurs dossiers de recevabilité, entre les séances de préparation animées par le prestataire, s'avère faible. Les délais des parcours (18 mois/2 ans) sont trop longs, et les informations sur les dates des sessions de jurys parviennent trop tard aux artisans pour qu'ils puissent les inscrire dans leurs plans de charge.

4^e trimestre 2007; la CAPEB sollicite la DRTEFP pour engager une nouvelle action de promotion et de développement de la VAE en s'appuyant sur les réseaux d'acteurs publics de l'accueil/information et de l'accompagnement (PRC - GRETA - AFPA) et en prenant en compte les titres du ministère chargé de l'emploi.

Phase 1: Octobre 2007; élaboration du projet définissant le nombre d'entreprises à mobiliser, avec la collaboration du GIP ALFA pour la professionnalisation des chargés de mission des CAPEB départementales. Signature d'une convention annuelle avec la CAPEB par laquelle la DRTEFP prend en charge l'ingénierie, l'édition et la diffusion de la plaquette. La CAPEB mobilise ses correspondants dans chaque CAPEB départementale et s'assure des prises en charge financières avec le FAF SAB.

Phase 2: 2008; Elaboration et édition de la plaquette et professionnalisation des correspondants des CAPEB.

Elaboration de cahiers des charges de l'accompagnement, respectivement pour le DAVA et pour l'AFPA, prévoyant la nomination d'un référent VAE-CAPEB dans chaque département et la maîtrise des délais (DAVA 9 mois - AFPA 6 mois)

Phase 3: 1^{er} Trimestre 2008; Organisation de réunions d'information dans tous les départements à l'initiative et sous le timbre des CAPEB, co-animées par le PRC.

OU EN EST ON AUJOURD'HUI ?

2005 - 67 personnes accompagnées par la CAPEB

2006 - 34 personnes engagées dans une démarche VAE

Sur les 101 candidats: 13 diplômes validés; 11 validations partielles; 34 en cours d'accompagnement; 43 décrochages.

L'action actuelle, née en 2007, est en cours de réalisation - Les plaquettes ont été diffusées, mais toutes les réunions d'information collectives n'ont pu être tenues faute de candidats dans certains départements. 3 réunions réalisées.

Intérêt manifesté par les organisations syndicales de salariés pour l'utilisation du DIF dans l'accès à la VAE.

PERSPECTIVES

Relancer la mobilisation VAE en l'inscrivant dans une campagne d'offre de service intégrant la GPEC avec les entretiens de recrutement, la reprise/transmission et l'ensemble des conseils utiles aux artisans.

GRUPE PROJET

Pas de comité de pilotage formel. L'action est conduite par la CAPEB et les régulations se font au moyen de relations bilatérales entre celle-ci, la DRTEFP et le GIP-ALFA.

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

RESSOURCES PRÉEXISTANTES

Les enseignements tirés de la première expérience avec le prestataire.

Capacité de la CAPEB à comprendre les enjeux de la VAE pour le secteur de l'artisanat.

L'expertise du GIP ALFA sur le montage d'actions collectives VAE et la campagne de promotion avec les entreprises (MCVA)

COMPÉTENCES MOBILISÉES PAR LE SERVICE PUBLIC

DRTEFP

Contribution à la conception de l'action et établissement de la convention avec la CAPEB.

GIP-ALFA

Contribution à la conception de l'action; professionnalisation des correspondants départementaux de la CAPEB et mobilisation du DAVA.

PRC

Co-animation des informations collectives, avec les correspondants CAPEB dans leurs locaux et conduites des entretiens individuels dans les leurs.

GRETA et SOP-AFPA

Identification d'un interlocuteur et accompagnements individuels.
Cartographie des titres accessibles en région Centre.

COMPÉTENCES MOBILISÉES PAR LES PARTENAIRES

CAPEB Région

Conception de l'action en corrigeant les imperfections de la première tentative.

Elaboration de cahiers des charges de l'accompagnement.

Mobilisation des CAPEB et contractualisation avec les GRETA et avec le CROP-AFPA..

Diffusion de la plaquette et suivi des retours.

CAPEB départements.

Réception et gestion des candidatures.

Organisation logistique et co animation des informations collectives dans leurs locaux.

RISQUES IDENTIFIÉS ET OBSTACLES FRANCHIS

La mobilisation des artisans sur le seul thème de la VAE demeure faible.
Articulation de la promotion de la VAE avec celle de la GPEC et plus largement du conseil aux entreprises artisanales.

A RETENIR POUR TRANSFÉRER

« Garder la main » sur l'organisation stratégique plutôt que de la confier à un intervenant externe.

Tenir compte des contraintes spécifiques des entreprises artisanales du bâtiment.

Obtenir des informations sur les périodes d'organisation des sessions de validation.

CONTACTS

Valérie MAROLLES
Karine ADAMCZYK

DRTEFP 02/38/77/68/00
CAPEB